

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

Infrabel

Modification des statuts d'Infrabel

Modification des statuts d'Infrabel

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget et de la Protection de la consommation, et de M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant la modification des statuts d'Infrabel. Cette modification des statuts a pour but d'y inscrire le nouveau montant du capital social, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2007. Le Gouvernement a en effet autorisé Infrabel à augmenter son capital à concurrence de 205.418.000 euros par émission de nouvelles actions. Les moyens supplémentaires permettront à Infrabel d'achever les investissements restants pour les lignes à grande vitesse. Pour la fin de 2008, la Belgique sera un des premiers pays à avoir son réseau à grande vitesse entièrement achevé, avec des lignes vers la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe